

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUILLET 2008**

Présents: Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Pierre DUMORTIER, Marie-Françoise TAHON, Brigitte LAMANDIN DECARME, , Sophie MOREAU VAN BOXSOM, Manuella DELESALLE, Marc PAPIS, Hélène FOURDRIGNIER, Françoise DANES, Mélanie MARTIN, Catherine MORTREUX, Benoît CABY, Pierre DEHOVE, Robert James TOSH, Daniel CHRETIEN, Franck GILLE, Isabelle de BLAS, Daniel HERBAIN, Jean-Marc LAURENT, Isabelle LEPERE.

Absents ayant donné procuration:

Christian LEMAIRE donne procuration à Marie-Françoise TAHON
Rosine FARINE donne procuration à Luc Monnet, Maire
Geneviève DION donne procuration à Robert James TOSH
Jean-Yves CHUFFART donne procuration à Brigitte LAMANDIN DECARME
Daniel MENUE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Fabrice BALENT donne procuration à Daniel HERBAIN

Absents: Michèle THIEBAUX

Secrétaire : Mélanie MARTIN

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2008

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 mai 2008 à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur HERBAIN, s'agissant de la page 8 et de l'intervention de Madame MOREAU (« Le projet d'extension du centre LECLERC, ainsi que ses parkings n'ont jamais été inclus dans le périmètre de la ZAC... »), remarque que cette déclaration est partiellement fautive. Il demande que Madame Moreau intervienne pour éclaircir ce point.

Madame MOREAU rectifie son propos et reconnaît son erreur, erreur rectifiée la veille de ce jour en Commission. « Seule l'extension du parking, de l'autre côté de la voyette Gaston Dubus, entre dans le périmètre de ZAC, cela pour maîtriser le devenir de la déviation de cette voyette ».

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives citoyennes	5		

Compte-rendu adopté

2 - Marché complémentaire aux travaux de la place

Ces travaux complémentaires comprennent la pose de 50 bornes demi-sphériques, de 2 potelets en fonte, du marquage en peinture au sol (zone 30, place handicapé...), l'éclairage du presbytère, la pose d'accodrais au seuil de l'église

Le montant total des travaux complémentaires s'élève à 30 161.38 ht et 36 073.01€ ttc

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'un marché négocié avec l'entreprise Ramery sur la base de l'article 35 II 5 du code des marchés publics.

Monsieur le Maire soumet le marché complémentaire aux travaux de la place à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives citoyennes		5	

Délibération adoptée.

3- Convention avec le Département du Nord pour la pose de plateaux surélevés

La commune va installer 4 plateaux surélevés pour ralentir la vitesse automobile sur le domaine public départemental rue de la Fourmisière (RD 94) et rues Haute et rue d' Ennevelin.

Il convient de signer une convention qui précise les conditions d'installation et d'entretien de ces équipements.

Monsieur le Maire soumet la convention avec le Département du Nord pour la pose de plateaux surélevés à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives citoyennes	5		

Délibération adoptée.

4- Demande de subvention FRAMEE

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention FRAMEE à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

5- Demande de subvention pour l'acquisition de deux défibrillateurs cardiaques

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention pour l'acquisition de deux défibrillateurs cardiaques à l'approbation du Conseil Municipal

L'achat de défibrillateurs peut être subventionné à 50% par Monsieur le Sénateur Türk, au titre de sa réserve parlementaire.

Il est proposé d'acquérir deux défibrillateurs automatiques (1350 € HT l'unité).

Arrivée de Monsieur Dehove

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

6- Demande de subvention pour l'installation de quatre abribus

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la fourniture et l'installation de quatre abribus de type "campagne" matériels préconisés par le Conseil Général et bénéficiant des prix du marché départemental. Le coût de ces équipements et installations s'élèvent à 28 140,00 € HT soit 33 655,44 € TTC. Considérant qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de Police pour la répartition de 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce financement.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention pour l'installation de quatre abribus à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

7- Demande de subvention pour la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue de la Caillère, RD 128

La commune prévoit la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue de la Caillère, Route Départementale 128.

Considérant qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du département du Nord au titre des amendes de police,

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention la demande de subvention pour la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue de la Caillère, RD 128 à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

8- Demande de subvention pour la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue Jules Doignies, RD 128

La commune prévoit la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue Jules Doignies, Route Départementale 128.

Considérant qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du département du Nord au titre des amendes de police,

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention la demande de subvention pour la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue Jules Doignies, RD 128 à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

9-Demande de subvention pour la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue du Pévèle, RD 128

La commune prévoit la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue du Pévèle, Route Départementale 128.

Considérant qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du département du Nord au titre des amendes de police,

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention la demande de subvention pour la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de Nomain et de la rue du Pévèle, RD 128 à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

10- Création et suppression de postes d'ATSEM suite à la modification du calendrier scolaire

Vu la décision de Monsieur le ministre de l'éducation nationale de supprimer l'école le samedi matin à compter de la rentrée scolaire 2008/2009. Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 20 juin 2008. Le temps de travail du personnel des écoles est calculé d'après le calendrier scolaire, Il convient donc d'adapter le temps de travail au nouveau calendrier scolaire,

Monsieur le Maire soumet la création et suppression de postes d'ATSEM suite à la modification du calendrier scolaire à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes			5

Délibération adoptée.

11- Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Monsieur le maire propose la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps complet

Monsieur le Maire soumet la demande de création d'un poste de collaborateur de cabinet à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

12- Création d'un comité technique paritaire commun avec le CCAS

Considérant que les collectivités qui emploient plus de cinquante agents en situation d'activité (titulaires, non titulaires, contractuels, apprentis, contrats aidés...) au premier juillet 2008 sont tenues de créer un comité technique paritaire.

Considérant que la commune de Templeuve emploie plus de cinquante agents au 1^{er} juillet , il convient donc de procéder à sa mise en place.

Considérant que le Centre communal d'actions sociales de la commune de Templeuve emploie 3 agents au premier juillet 2008,

Considérant qu'il peut être décidé, par délibération concordante de la commune et du centre communal d'actions sociales, de créer un comité technique paritaire unique, compétent à l'égard des agents de la commune et du CCAS,

Dans un souci de simplification et d'harmonisation de la gestion du personnel de la commune et du CCAS, Monsieur le Maire propose la création d'un comité technique paritaire commun pour la commune et le CCAS. Le CCAS prendra une délibération concordante avec la présente délibération.

Monsieur le Maire soumet la création d'un comité technique paritaire commun avec le CCAS à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

13- Détermination du nombre de membres au Comité Technique Paritaire

Le CTP est un organe paritaire qui comprend autant de représentants de l'administration que de membres représentant le personnel. Le CTP est compétent pour toutes les questions relatives à l'organisation du travail et la formation des agents.

Considérant pour les collectivités qui emploient entre 50 et 350 agents, ce qui est le cas pour la commune et le CCAS réunis, le nombre de membres est fixé par le conseil municipal entre 3 et 5 (avec autant de suppléants) pour chaque collège,

Monsieur le maire propose de fixer ce nombre à :

Monsieur le Maire soumet la détermination du nombre de membres au Comité Technique Paritaire à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

14- Institution d'une taxe forfaitaire sur les terrains rendus nouvellement constructibles

L'article 1529 du code général des impôts permet au conseil municipal d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

La taxe s'applique aux cessions réalisées par des personnes physiques, des sociétés et groupements soumis à l'impôt sur le revenu afférent aux plus-values. Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Monsieur le Maire soumet l'institution d'une taxe forfaitaire sur les terrains rendus nouvellement constructibles à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

15- Retrait de la délibération n° 2007-22 relative au lancement de la concertation préalable pour la zone d'aménagement concerté des Terres d'Anchin

Vu la délibération N° 2007-22 relative au lancement de la concertation préalable pour la zone d'aménagement concerté des Terres d'Anchin. Vu les remarques de Monsieur le préfet.

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération ; une nouvelle procédure de ZAC sera organisée en tenant compte des remarques de Monsieur le préfet.

Monsieur le Maire soumet le retrait de la délibération n° 2007-22 relative au lancement de la concertation préalable pour la zone d'aménagement concerté des Terres d'Anchin à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

16- Retrait de la délibération n° 2008-02 relative à l'approbation du bilan de concertation et de création de la zone d'aménagement concerté des Terres d'Anchin

Vu la délibération N° 2008-2 du 31 janvier 2008 relative à l'approbation du bilan de concertation et portant création de la zone d'aménagement concerté des Terres d'Anchin,

Vu les remarques de Monsieur le préfet. Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération ; une nouvelle procédure de ZAC sera organisée en tenant compte des remarques de Monsieur le préfet.

Monsieur le Maire soumet la détermination du nombre de membres au Comité Technique Paritaire à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

17- Lancement de la concertation pour la ZAC des Terres d'Anchin

Monsieur le Maire propose d'approuver aujourd'hui les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée ainsi que les modalités de la concertation conformément aux dispositions précitées. Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Deux réunions publiques de concertation autour du projet d'aménagement.
- Ouverture d'un registre permettant au public de formuler ses observations.
- Insertion d'informations dans les publications municipales et sur le site Internet de la commune.

Monsieur le Maire soumet le lancement de la concertation pour la ZAC des Terres d'Anchin à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes			5

Délibération adoptée.

18- Cession pour l'euro symbolique de l'ancienne école Jeanne Godart à la société Logis Métropole pour la construction de logements sociaux

La commune est propriétaire de bâtiments situés rue d'Anchin, qui abritaient l'école Jeanne Godart aujourd'hui désaffectée, ainsi que de l'immeuble sis 18 rue de Roubaix (logements et bureaux). Ces bâtiments forment un ensemble immobilier que la commune souhaite vendre pour l'euro symbolique à la société Logis Métropole afin que celle-ci puisse y réaliser des logements sociaux. La société Logis Métropole a obtenu l'accord de l'état pour la programmation de 23 logements PLU.

Madame Lepere et Monsieur Laurent quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire soumet la cession pour l'euro symbolique de l'ancienne école Jeanne Godart à la société Logis Métropole pour la construction de logements sociaux à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	3		

Délibération adoptée.

19- Avis de la commune sur la vente d'un terrain du CCAS à la CCPP

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de vendre la parcelle dont il est propriétaire, sise lieudit "Les Sollières" à CAPPELLE-EN-PEVELE, cadastrée section A n° 155 à la Communauté de Communes du Pays de Pévèle.

Monsieur le Maire soumet la vente d'un terrain du CCAS à la CCPP à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		3	

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**